



BAREME DES HONORAIRES*

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

De M. Michaël DEFOUR

Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage :

Honoraires TTC charge Acquéreur/Vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Biens immobiliers de moins de 40 000€	forfait de 4000 TTC	
Entre 40 001 et 75 000€	forfait de 5000 TTC	
Entre 75 001 et 100 000 €	forfait de 6000 TTC	
Entre 100 001 et 125 000 €	forfait de 7000 TTC	
Entre 125 001 et 150 000 €	forfait de 8000 TTC	
Entre 150 001 et 200 000 €	forfait de 9000 TTC	
	Mandat exclusif	Mandat simple ou Mandat succès
Entre 200 001€ et 300 000€	4,5%	5%
Au-delà de 300 000€	4%	4,5%

Location loi du 6 juillet 1989 :

Honoraires TTC calculés par m² de surface habitable, dans la limite d'un mois de loyer pour chaque partie

	Logement 0 à 40 m ²		Plus de 40 m ²	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise et recherche du locataire	1 € / m ²	-	1 € / m ²	-
Visites et constitution du dossier	3 € / m ²	3 € / m ²	2.5 € / m ²	2.5 € / m ²
Rédaction du bail par l'agence	2 € / m ²	2 € / m ²	1.5 € / m ²	1.5 € / m ²
Etat des lieux par l'agence	2 € / m ²	2 € / m ²	1.5 € / m ²	1.5 € / m ²
TOTAL	8 € / m²	7 € / m²	6.5 € / m²	5.5 € / m²

Vente d'Immeubles neufs

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Honoraires HT : de **3.5 à 9%** suivant contrat Promoteurs

* Chaque mandataire est juridiquement indépendant

Mis à jour le 01/09/2024